Mission Permanente De la République de Djibouti Auprès de L'office des Nations — Unies Et des autres Organisations Internationales à Genève



المبعوثية الدائمة لجمهورية جيبوتي لدى مكتب الأمم المتحدة والمنظمات الدولية الأخرى جنيف - سويسرا

Genève, 5 janvier 2015

Message de vœux

De Son Excellence l'Ambassadeur, Représentant Permanent de la République de Djibouti auprès des Nations Unies à Genève, Mohamed Siad Douale

A l'occasion du Nouvel An 2015, j'ai l'honneur et l'immense plaisir de formuler mes vœux, que je choisis parmi les meilleurs, à mes collaborateurs, mes collègues de la Genève Internationale, aux autorités du pays hôte, cette belle Suisse, ainsi qu'aux membres de la communauté djiboutienne en suisse, de la diaspora et à l'ensemble de mes compatriotes.

L'année 2014 a été une année de défis, d'épreuves mais également de succès et d'accomplissements pour la République de Djibouti.

Le démarrage de grands travaux d'infrastructures au potentiel transformateur illimité, la mise en place de l'assurance maladie universelle qui démontre que pour nous, la solidarité n'est pas un vain mot, mais aussi l'accord cadre signée entre la coalition au pouvoir, l'UMP et l'USN sont autant d'événement qu'il faut célébrer et consolider.

L'année 2015 doit nous donner des motifs de croire et d'espérer et ce n'est qu'à travers l'action concrète que ce monde, qui connait des bouleversements majeurs engendrant incertitude et insécurité, pourra être déchiffré et mieux appréhendé.

Nous devons réévaluer notre foi en un avenir meilleur par le biais d'engagements fermes en faveur du multi fédéralisme.

Les négociations en panne au sein de nombreuses organisations doivent être reprises avec énergie, enthousiasme et avec une approche qui donne une place à tous les acteurs concernés.

« Les tambours du néant cèdent aux fifres de la lumière ». St John Perse

Mission permanente de la République de Djibouti 19, Ch. Louis-Dunant 1202 Genève T:+0041 (0) 22 749 10 90

T: +0041 (0) 22 749 10 90 F: +0041 (0) 22 749 10 91 Commentaire [SK1]:

Commentaire [SK2R1]:

Commentaire [SK3R1]: